

ENVIRONNEMENT

La CCPL veut lancer un projet pour la biodiversité

La Communauté de communes du Pays de Lumbres souhaite mettre en place un projet en faveur de la biodiversité avec notamment des actions de formation ou des coins nature

HUGO LEMICHEL

La biodiversité est à l'honneur à la communauté de communes du Pays de Lumbres. Après plusieurs actions mises en place ces dernières années, la CCPL souhaite mettre en place un programme de chantiers et de coins nature.

Comme l'explique Marie-Laurence Berquez « on voudrait former et créer des zones nature avec des jeunes de notre territoire ».

Les associations A Petits Pas, la LPO et les Blongios se sont d'ores et déjà portées volontaires pour porter et mener à bien ce projet dans le cadre d'un appel à projets « Rendez-vous avec l'environnement » lancé par la région.

SENSIBILISER À LA BIODIVERSITÉ

Ce projet se développerait donc sur trois volets complémentaires. Les coins nature déjà, qui permettraient de favoriser la mise en place d'aménagements pertinents en faveur de la biodiversité après appel à projets auprès des communes. Des aménagements qui permettraient aussi de sensibiliser à ces actions, pouvant reconduire à la reproduction de ces aménagements.

Des actions de formation seront également organisées auprès des habitants pour la réalisation



Les coins nature permettront de favoriser la mise en place d'aménagements en faveur de la biodiversité.

d'aménagements favorables à la biodiversité. Il y a notamment l'exemple de la création de mares.

Un accompagnement sera ainsi fait en amont des actions sur la manière d'aménager, pendant, mais aussi après pour voir les effets de cet aménagement. Un travail qui aura pour but d'inciter, sensibiliser et convaincre les habitants de faire cela chez soi.

Et le jeune public sera également mobilisé pour la réalisation de

chantiers de préservation et de restauration de la biodiversité. Ces actions auront lieu sur des espaces naturels et des sites déjà classés comme tels mais qui ont un besoin d'entretien.

Le budget de l'opération pour 2024-2025 s'élève à 65 872 euros. La CCPL participe auprès des associations à hauteur de 27 000 euros.

Le projet devrait voir le jour début 2024. ■

LOGEMENTS

L'OPAH-RR est relancé dans la CCPL

Après le succès connu par l'OPAH-RR sur la période 2018-2023, la CCPL a voté pour le renouvellement de l'opération sur la période 2023-2028. 243 logements sont concernés.

hemichel@indendant.net
HUGO LEMICHEL

De 2018 à 2023, la CCPL a porté une Opération Programmée de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) dans les 36 communes du Pays de Lumbres. Une démarche qui vise à aider les propriétaires privés à financer la réhabilitation de leur logement.

PLUSIEURS OBJECTIFS

Cette opération sert donc à améliorer le confort des logements, lutter contre la précarité énergétique, améliorer les conditions de vie des personnes âgées et/ou handicapées mais aussi à résorber l'habitat indigne ou dégradé. La CCPL à travers cette démarche, souhaite aussi augmenter l'offre en logements locatifs abordables, améliorer le cadre de vie en améliorant la qualité de l'air ou encore soutenir l'artisanat local.

Pour accompagner les propriétaires occupants et bailleurs, la



243 logements au minimum sont visés.

Photo illustrative

CCPL avait fait appel à la société Citemetrie. Son rôle était de conseiller et guider tout au long de la démarche de chacun.

RENOUVEAU DE L'OPÉRATION

Au vu du succès de cette opération lors des cinq dernières années, la commission locale de l'habitat s'est de nouveau réunie le 23 mai 2023. Elle a émis un avis favorable sur les résultats de l'étude pré opérationnelle. La prochaine opération se déroulera donc sur la période 2023-2028.

DE NOMBREUX LOGEMENTS VISÉS

Pour cette dernière, 243 logements minimum sont visés, dont 235 occupés par leurs propriétaires occupants et 8 locatifs appartenant à des bailleurs privés. La CCPL participe à cette opération à hauteur de 904 500 euros, sur les 3 165 673 euros de l'opération. ■

SOLIDARITÉ

Bientôt une épicerie sociale et solidaire dans la CCPL

La communauté de communes du Pays de Lumbres souhaite mettre en place une épicerie sociale et solidaire. Un moyen de venir en aide à celles et ceux qui en ont besoin.

HUGO LEMICHEL

Les chiffres inquiètent. Selon l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée en 2021/2022 sur le Pays de Lumbres, un triste bilan se dégageait. Le nombre de bénéficiaires au RSA est croissant et la précarisation se développe en touchant les salariés. Ainsi, face à cela, la CCPL a lancé une réflexion pour la création d'une épicerie sociale et solidaire. Cela pour permettre d'accéder à une consommation alimentaire de qualité à moindre coût.

RÉPONDRE À UN DOUBLE ENJEU

Comme expliqué par le président de la CCPL Christian Leroy, l'idée est de « rattracher les gens sur un mode de vie normale, classique ». Pour Isabelle Pourchel, cette épicerie sociale et solidaire permettra « de leur venir en aide et finalement leur redonner une dignité parce que ça permet de faire ses courses d'une manière classique et de payer même si c'est une petite somme. Ça permet de rattracher le wagon sur une vie classique ».

Au total, sur la semaine, l'épicerie devrait ouvrir quatre jours. Un fonctionnement qui sera fait grâce à l'aide de bénévoles, qui pourraient aussi participer à des ateliers. Des ateliers divers, basés sur



L'entrée de l'épicerie sociale et solidaire fait suite

la consommation au sein des ménages, sur les astuces de cuisine qui permettent d'économiser, de ne pas gâcher. Ces moments collectifs pourront aussi permettre de « réapprendre à cuisiner des choses simples » notamment. Des ateliers collectifs auxquels s'accompagnerait un accompagnement individuel, personnalisé.

L'épicerie répondrait ainsi à un double enjeu, proposer un soutien financier avec une offre de pro-

duit à moindre coût et apporter

un accompagnement aux personnes avec le suivi individuel et des ateliers collectifs.

Actuellement, le nombre de familles touchées se situe entre 120 et 150. Et avec une inflation importante sur l'alimentaire et les difficultés rencontrées par les Restos du Cœur, Isabelle Pourchel craint que les chiffres n'augmentent dans les semaines et mois qui vont suivre. ■

ADMINISTRATIF

Quid de la maison France Services ?

LUMBRES Le sous-préfet Guillaume Thirard s'est rendu à la CCPL afin de faire le point sur les portes ouvertes de la maison France Services de Lumbres.

Les portes ouvertes à la CCPL de Lumbres du 2 au 14 octobre ont permis aux usagers d'en apprendre davantage sur les services que propose la maison France Service à Lumbres. « Il s'agit d'un service public au sens large » résume Véronique Peron, responsable France Services. Le sous-préfet Guillaume Thirard a profité de ces portes ouvertes afin d'effectuer une visite à la CCPL, jeudi 12 octobre afin de faire le point. « Le but est d'aller vers l'usager pour répondre à ses besoins » explique Tanguy Beuzelin, directeur des services de la CCPL.

« Ces services proposés sont à destination de tous. Il y a parfois une problématique numérique, certains usagers sont en situations d'illectronisme. Ici, des formations sont proposées, des conseils, pour avancer mieux sereinement ». Se sentir dépassé face à la quantité de papiers administratifs à remplir dans une vie, c'est connu. Ici, peu importe l'événement, trois conseillères seront présentes pour accueillir les usagers et les guider au mieux. Qu'il s'agisse de renouvellement de papier d'identité, de départ en retraite, de déclaration de grossesse... tout est mis en place « pour éviter que les usagers abandonnent, il faut qu'ils sachent que nous existons » confie Tanguy Beuzelin.

Lumbres fut la première maison France Services à être inaugurée. Le département dispose de 49 mai-



(De gauche à droite) Véronique Peron, Tanguy Beuzelin et Guillaume Thirard.

sons France Services. Une cinquième devrait voir le jour. Celle de Saint-Omer se trouve à la mairie.

LES CHIFFRES SUR LE TERRITOIRE

Les 7 France services de l'arrondissement de Saint-Omer ont enregistré 18 871 accompagnements du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023. Le taux de finalisation des accompagnements est de 83%, bien au-dessus de l'objectif de 80% et au-dessus de la moyenne départementale (taux qui mesure la satisfaction des usagers dès le premier rendez-vous). Les 4 opérateurs principaux des sept espaces labellisés sont :

Les démarches ANTS, Ministère de l'Intérieur sont en première position avec 33% des accompagnements. L'Assurance Retraite (CNAV ou CAR-SAT) qui représente 30% des accompagnements. L'Assurance Maladie complète le podium avec 19% des démarches accompagnées. Enfin, la DDFIP est juste derrière avec 10% des accompagnements. France Services est ouverte tous les jours de lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Ouverture décalée : le mercredi jusqu'à 18h30 et les 1^{er} et 2^e samedi du mois de 09h00 à 12h00. *non usage d'internet.